

16-11-2021 / 45

Charleroi, le 26 octobre 2021

forem

Monsieur Joseph BURNOTTE
Président de la C.S.E.F.
Boulevard du Nord, 14

5000 NAMUR

Service Crédit-Adaptation
Boulevard Tirou, 104
6000 Charleroi
Tél. : 071/23.95.77
Fax : 071/23.95.71

Votre lettre du :
V. réf :
N. réf : 0001/FC2433/DCH/hns
Annexe(s) :

OBJET : Dispositif Crédit-Adaptation

Arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2004 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises

Monsieur le Président,

La Direction Générale du FOREM a le plaisir de vous signifier qu'en sa séance du **19 octobre 2021**, le Bureau exécutif de l'Office a approuvé les dossiers ci-dessous.

Entreprises	Budget 2021	Budget 2022	Budget Total
S.A. DELVAUX J.-J. 20-520	Acompte 2493 €	Solde 2493 €	4986 €
S.A. INTERWINDOWS- PROMECATEC 19-372	Acompte 400 €	Solde 400 €	800 €

Vous trouverez également, ci-après, une copie de l'extrait de la note au Bureau Exécutif concernant la société SA « DELVAUX J.-J. » où figurent les réponses à vos remarques.

L'avis rendu par la Chambre Subrégionale de l'Emploi et de la Formation est défavorable suivant les deux motifs suivants :

1. La Chambre Emploi Formation constate l'absence d'un recours prioritaire aux Fonds sectoriels.
2. Elle constate un nombre d'heures de formation très, voire trop élevé et des montants souhaités dès lors exorbitants.

Le service Crédit-Adaptation apporte les éléments de réponse suivants :